

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 13 fr. La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

BOURSE DE PARIS DU 27 NOVEMBRE

Cours à terme de 12 h. 50 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd. Lists various financial instruments and their prices.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: Valeurs, 27 Nov., 26 Nov. Lists government securities.

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with columns: Act. Banque de France, Société générale, etc. Lists bank shares.

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 27 novembre. Change sur Londres, 4.81 00; change sur Paris, 5.20 00, 100 25.

ROUBAIX, le 27 NOVEMBRE 1878

La Chambre a terminé, hier, le vote du budget de la guerre. M. Girault a représenté sa proposition relative à la Légion d'Honneur...

Feuilleton du Journal de Roubaix du 28 Novembre 1878.

L'INCENDIAIRE PAR ELIE BERTHET. XII PIERRETTE (Suite) — Assez bien, madame, répondit-elle humblement; il s'est remis au travail...

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

La JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annales: la ligne... 20 c. Réclames: »... 30 c. Faits divers: »... 30 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAYAS, LAFFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires...

attributions des diverses commissions parlementaires, qui ont à s'occuper des chemins de fer; la séance a été ensuite levée après la clôture de cet incident assez confus.

Un Congrès de Souverains

Voici les renseignements que publie l'Ordre à propos de la réunion des souverains régnants dont on parle depuis quelques jours: S. M. l'empereur Guillaume a eu, après l'attente d'Olivier Moncazi, à ce qu'on raconte, l'intention d'inviter, aussitôt que sa guérison le permettrait, tous les souverains actuellement régnants en Europe à se réunir dans une grande ville centrale pour un échange d'idées.

tabilités radicales, et notamment MM. Tolain, Corbon, Clémenceau, Spuller, Cantagrel, etc.

On a prononcé plusieurs discours. Il était naturel qu'on fit l'éloge de l'association qu'on faisait. On a prétendu puiser dans son succès un argument en faveur du socialisme...

Il faut espérer pour l'orateur qu'il n'a pas été dupé de sa propre affirmation, et qu'il sait fort bien que le socialisme qu'on poursuit n'est pas du tout celui qui est fondé sur le travail et l'effort collectif.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 26 novembre Les journaux anti-monarchiques attaquent, ce matin, la lettre de M. le comte de Chambord au comte Albert de Mun, les uns par la raillerie, les autres en affectant un dédain peu sincère...

C'était la même idée que développait M. le comte de Chambord quand, dans une de ses précédentes lettres, il disait aux représentants de la nation: «Lorsque vous le voudrez, nous reprendrons ensemble l'œuvre de 89!»

Le 29 juillet 1875 il écrivait: «Nul doute que je ne sois disposé à laisser à l'Eglise la liberté qui lui appartient et qui lui est nécessaire pour le gouvernement et l'administration des choses temporelles et à m'entendre constamment pour cela avec le Saint-Siège. Mais, de leur côté, les évêques et tous les membres du clergé ne sauraient éviter avec trop de soin de mêler la politique à l'exercice de leur ministère sacré, et de s'immiscer dans les affaires qui sont du ressort de l'autorité temporelle, ce qui n'est pas moins contraire à la dignité et aux intérêts de la religion elle-même qu'au bien de l'Etat.»

LA FRANC-MAÇONNERIE

Dimanche, dans la salle du grand Orient, à Paris, était donné un banquet auquel assistaient les membres d'une association typographique appelée: «L'Imprimerie nouvelle.» Parmi les directeurs de cette association se trouve un M. Masquin, qui figure avec quelque relief au Congrès ouvrier de 1876 et qui fut jadis, si nous ne nous trompons, membre de l'Internationale, qualité qu'il ne possède plus, ayant donné sa démission en temps utile.

l'une et de l'autre dans les questions mixtes, tels sont les principes qui, au sein des sociétés chrétiennes, doivent aujourd'hui plus que jamais, régler les rapports des deux puissances pour le bien de la religion et le bonheur des peuples. Mais à quel bon ces citations pour des adversaires résolus à calomnier afin de tromper l'esprit public.

En quoi se résume-t-elle? En ceci: le préfet du Finistère ayant pris un arrêté de conflit, il faut, d'abord, que le tribunal spécial prononce sur cet arrêté; jusque là, le gouvernement ne peut intervenir.

Mais qu'est ce que le préfet? Le représentant du gouvernement. Eût-il pris son arrêté sans l'autorisation de son ministre? En tout cas, l'eût-il maintenu si celui-ci l'avait envoyé réfléchir dans la retraite aux inconvénients de passer outre à une inhibition judiciaire? Evidemment non.

En présence de la fallacieuse attitude du cabinet dans cette affaire, on doit plus que jamais regretter que les frères de Lambézellec n'aient pas poursuivi au criminel le préfet du Finistère. On aurait vu alors si le décret du gouvernement de la Défense supprimant l'art. 15 de la Constitution de l'an 8, était, ou non, abrogé. Simple rapprochement:

Les frères de Lambézellec ont été expulsés par le préfet du Finistère parce qu'ils déplaçaient au Conseil municipal. C'est M. Dufaure qui a mis, hier, cette raison en avant et la Chambre a applaudi.

Stupéfiante, la lettre de M. Gambetta à M. Cairol. Elle débute par une phrase à graver sur l'airain: «J'apprends l'odieuse tentative dont le roi d'Italie et vous, avez failli être victimes. Heureusement le crime est impuissant contre les hommes de cœur.»

Alors, si le roi et Cairol avaient été frappés sérieusement, ils cessaient d'être des hommes de cœur!

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 26 novembre 1878

Présidence M. Jules Grévy. La séance est ouverte à 2 h. 25. La Chambre reprend la discussion du budget de la Légion d'honneur. M. Lerois parle sur les actions du canal du Loing revendiquées contre la

Légion d'Honneur et allouées aux princes d'Orléans.

M. Girault objecte que les princes d'Orléans avaient fait en 1830 ce que l'Empire fit en 1852.

M. Girault insiste pour faire adopter son amendement tendant à réduire le traitement du grand chancelier et de divers fonctionnaires.

Les chapitres 1 à 8 sont adoptés. Sur le chapitre 9, M. Gasté demande une augmentation, qui est repoussée.

Sur le chapitre 17, M. de Gasté veut développer un nouvel amendement (Réclamations à gauche.)

La Chambre passe à la discussion du budget de la guerre.

M. Des Royes demande la présentation de la loi d'avancement promise depuis si longtemps.

Il recommande en outre l'adoption du système allemand pour le service de l'habillement.

Le ministre répond que le projet de loi concernant l'avancement est à l'étude.

Relativement aux critiques dirigées contre l'administration de la guerre, le général Borel dit que la question de confiance est posée.

M. Des Royes dit que ses remarques n'ont rien de personnel à l'égard du ministre.

Le ministre fournit des explications sur le service de l'habillement.

M. Des Royes maintient ses observations, en les recommandant au ministre. MM. Gambetta et Lockroy objectent que ce que M. Des Royes demande existe déjà.

La discussion générale est close. Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Sur l'article 4, l'amiral Touchard développe un amendement tendant à l'unification du traitement de réserve et de la pension de retraite des officiers généraux.

Le ministre prie la Chambre de prendre cet amendement en considération.

M. Gambetta combat l'amendement pour des raisons budgétaires et signale le danger de la politique de sentiment.

vigueur aujourd'hui date de la guerre de 1871.

Il critique le système actuel des adjudications. Il ajoute que cette situation est intolérable et qu'on devrait peut-être substituer les vivres en argent aux vivres en nature.

Le délégué du ministre combat le système des adjudications comme étant une source de fraudes révoltantes.

M. Valfons demande une augmentation sur les fonds destinés à fournir des chevaux aux capitaines d'infanterie.

M. Gambetta dit que c'est une question d'organisation militaire qui n'a rien à faire à la loi.

M. Langlois dit que c'est une question qui n'est pas budgétaire.

M. Borel dit qu'en principe, la proposition de M. Valfons est excellente, mais qu'il y a d'autres réformes plus urgentes.

M. Valfons retire son amendement. Les chapitres 11 à 15 sont adoptés.

Sur le chapitre 21, M. Galpin demande le maintien du pylône de la Flèche. Il demande le rétablissement du crédit de 100,000 fr. retranché par les membres de la commission.

M. Gambetta répond que la commission n'a pas d'opinion à formuler sur le pylône de la Flèche, mais qu'elle maintient sa réduction.

M. Albert Overy demande que le classement général des rayons d'intérêt général ou local demeure attribué à la commission de 22 membres nommée pour cet objet.

M. Freycinet fait une déclaration analogue, insistant sur la séparation des attributions entre la commission de classement et les autres commissions.

M. Richard Waddington demande que les conventions de rayons qui ont un objet venant ou commun soient renvoyées à une commission, et en particulier que la convention avec le Nord et l'Ouest soient renvoyées à la même commission.

L'incident est clos. Fixation de l'ordre du jour. La séance est levée à 6 heures 40.

APPEL A LA LOYAUTÉ

On lit dans le Propagateur: Le Petit Nord s'est inscrit en faux, comme on l'a vu hier, contre la lettre de Son Em. le cardinal-archevêque de Cambrai mentionnant une offrande reçue d'un anonyme pour la fondation d'une chaire de théologie à l'Université catholique.

Le Petit Nord ose prétendre que le premier pasteur du diocèse ne dit pas la vérité; que ces offrandes proviennent des revenus des congrégations religieuses.

Le Petit Nord comprendra-t-il que

même n'en finissait pas... On les a retournés de toutes les manières, si bien que M. Noël en était pâle et que mon père en pleurait.

— Moi, Sainte Vierge! s'écria madame Duhamel; je ne réclame rien du tout, et je ne savais pas le premier mot de cette affaire.

— C'est un des tours habituels de mon oncle Lovedy, dit Adrienne avec tristesse; j'espère pourtant, Pierrette, que M. Noël... et ses amis n'ont éprouvé aucun mauvais traitement?

— Pas encore, répliqua la petite Grévet, en affectant toujours de ne pas s'adresser à Adrienne, mais le juge a dit que, si demain un certain portefeuille qui, à ce qui paraît, renferme des mille et des cent, n'était pas rendu, tous seraient mis en prison.

— En prison! M. Noël! s'écria Pierrette hors d'elle-même; chère maman, vous ne devez pas souffrir...

— Aussi ne souffrirai-je pas qu'on abuse à ce point de mon nom! Mais dis-moi, Pierrette, pourquoi M. Noël et ton père ne nous ont-ils pas averties plus tôt?

— Vous ne venez pas à Vauvray, et on assurait que vous étiez au courant de la chose... Alors M. Noël, qui est fier, a refusé de recourir à vous et de demander grâce. Il disait comme ça, en prenant sa tête dans ses mains: «Puisque l'on me croit capable d'une pareille action, je ne m'abaisserais pas à me justi-

fier... On peut faire de moi ce que l'on voudra!» Il nous a défendu de chercher à vous voir; mais moi, qui avais l'idée de quelque manigance du gros monsieur parisien, je me suis défilée et je suis venue...

— Vous avez bien agit, Pierrette, reprit Adrienne avec résolution, et ma mère comprend la noble susceptibilité de M. Noël.

— Si, en effet, après les services qu'il nous a rendus, nous avons parigé un seul instant ces absurdes soupçons...

— Eh! bien, chère maman, le temps presse... Quel parti allez-vous prendre? fléchit, combiner un plan...

— Ne savons-nous pas déjà ce qu'il est nécessaire de savoir? Si vous m'en croyez, nous partirons sur-le-champ pour la ville.

— Nous verrons M. Perrin, qui doit être de retour, puis les autorités de Vauvray, et nous ne négligerons rien, afin d'assurer une sécurité complète à ces personnes envers lesquelles nous avons contracté tant d'obligations.

— Soit, mon enfant; nous allons nous rendre à Vauvray, discussions-nous pour cela lora la carrière de quelque fermier... Merci, ma petite, poursuivit madame Duhamel en se tournant vers Pierrette; mais en raison de venir à nous... Maintenant tu peux annoncer à ton père qu'il n'a plus rien à craindre...

— Ce ne sera pas long... Il est là qui travaille sur la grand route.

— Elle fit une révérence et s'éloigna déjà quand madame Duhamel lui dit: — Où vas-tu par là? Ce n'est pas ton chemin.

— Je sais bien, madame; mais, de l'autre côté je risquerais de rencontrer celle Joséphine et à présent je ne me soucie pas de me trouver avec elle.

— Pourquoy cela, ma fille?

— Voyez-vous, on jase dans le pays parce qu'elle parle au jeune monsieur parisien... Mais ne dites pas à M. Noël que vous m'avez vue.

— Et elle s'enfonça dans un massif de feuillage.

Madame Duhamel, quand Pierrette avait laissé échapper ses naïves indiscrétions au sujet d'Hector et de Joséphine, avait regardé sa fille, Adrienne, trop agitée pour le remarquer, dit avec impatience: — Partons, partons, maman; qu'attendons-nous? En traversant le parterre, elles se trouvèrent face à face avec M. de Lovedy qui paraissait les épier. Madame Duhamel, après avoir échangé quelques mots tout bas avec Adrienne, l'aborda et lui dit résolument: — Lovedy, nous avons besoin d'une voiture pour nous transporter à Vauvray, ma fille et moi.

— Ce ne sera pas long... Il est là qui travaille sur la grand route.

— Elle fit une révérence et s'éloigna déjà quand madame Duhamel lui dit: — Où vas-tu par là? Ce n'est pas ton chemin.

— Je sais bien, madame; mais, de l'autre côté je risquerais de rencontrer celle Joséphine et à présent je ne me soucie pas de me trouver avec elle.

— Pourquoy cela, ma fille?

— Voyez-vous, on jase dans le pays parce qu'elle parle au jeune monsieur parisien... Mais ne dites pas à M. Noël que vous m'avez vue.

— Et elle s'enfonça dans un massif de feuillage.

Madame Duhamel, quand Pierrette avait laissé échapper ses naïves indiscrétions au sujet d'Hector et de Joséphine, avait regardé sa fille, Adrienne, trop agitée pour le remarquer, dit avec impatience: — Partons, partons, maman; qu'attendons-nous? En traversant le parterre, elles se trouvèrent face à face avec M. de Lovedy qui paraissait les épier. Madame Duhamel, après avoir échangé quelques mots tout bas avec Adrienne, l'aborda et lui dit résolument: — Lovedy, nous avons besoin d'une voiture pour nous transporter à Vauvray, ma fille et moi.

(A suivre.)